



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2279**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située rue des Verchères et cession à titre gratuit à Est Métropole habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2279**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement du domaine public métropolitain d'une emprise située rue des Verchères et cession à titre gratuit à Est Métropole habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Dans le cadre de l'achèvement des restructurations urbaines sur les quartiers de Vaulx en Velin, la régularisation du foncier a été rendue nécessaire par la création ou le réaménagement des places, rues et espaces résidentiels.

Les espaces extérieurs du secteur du quartier Vernay-Verchères, dont est propriétaire Est Métropole habitat, ont été réaménagés entre 2012 et 2014. Cette régularisation foncière va permettre de redéfinir des limites de domanialités correspondant aux limites physiques des aménagements.

Dans ce contexte, Est Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession à son profit de la parcelle nouvellement créée cadastrée AP 477, d'une superficie de 66 mètres carrés environ, située rue des Verchères, à Vaulx en Velin.

Plusieurs réseaux appartenant à Engie Réseaux, Enedis, Mairie de Vaulx en Velin (service éclairage public), Grand Lyon Réseau exploitants, Orange H3, Eau du Grand Lyon ont été identifiés sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel est à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure est dispensée d'enquête publique.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a, d'ores et déjà, été établi et figure en pièce jointe.

Aux termes du projet d'acte, la parcelle de terrain d'une superficie de 66 mètres carrés environ, serait cédée à Est Métropole habitat, à titre gratuit, conformément à l'estimation de France domaine, libre de toute location ou occupation. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 février 2018 ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée AP 477, d'une superficie de 66 mètres carrés environ, située rue des Verchères, à Vaulx en Velin.

2° - Approuve :

- la cession à Est Métropole habitat, à titre gratuit, de ladite parcelle cadastrée AP 477, d'une superficie de 66 mètres carrés environ, située rue des Verchères, à Vaulx en Velin,

- le projet d'acte notarié concernant cette acquisition et sa sortie du domaine public métropolitain.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.

·
·